

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

activités ♦ projets ♦ écoute ♦ respect

Une inscription à la MJC n'est définitive qu'à réception du dossier complet :

- document d'inscription dûment complété et signé (contenant l'autorisation parentale annuelle),
- le règlement intérieur approuvé par signature,
- la copie des vaccinations,
- la copie de l'attestation pour quotient familial.

Ce règlement intérieur est établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des vacances et des loisirs de qualité, ainsi que pour assurer un bon fonctionnement de la structure. Il est obligatoire de le lire dans son intégralité avant toute inscription.

En cas de dossier incomplet, vous recevrez un mail vous indiquant la date à partir de laquelle l'enfant ne sera plus accueilli en attendant que la régularisation soit faite.

Si vous ne retournez pas l'intégralité des documents, cela entraîne une grande perte de temps pour l'équipe ce qui impacte le bon fonctionnement de la structure.

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est une entité éducative déclarée à la Direction Départementale de la Jeunesse et Sports du Rhône, soumise à une législation et à une réglementation spécifique à l'accueil collectif de mineurs.

Le centre de loisirs est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les enfants âgés de 3 à 17 ans en dehors du temps scolaire.

La directrice du centre de loisirs est rédactrice du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif. Ce document est disponible sur simple demande ainsi que sur le site internet de la MJC.

Les équipes d'animation et la directrice sont porteurs des projets d'activités en cohérence avec le projet pédagogique.

Un programme d'activités est réalisé pour chaque période de vacances scolaires ainsi que pour chaque mercredi. Il vous permet d'envisager la journée de votre enfant, de pouvoir l'évoquer avec lui et de prévoir une tenue vestimentaire adaptée.

Ces programmes sont mis en ligne environ trois semaines avant chaque période de vacances scolaires et consultables sur le site internet de la MJC.

L'ENCADREMENT

L'équipe d'animation est constituée d'animateurs et d'animatrices qualifiés, dont le nombre est ajusté en fonction des périodes et des effectifs présents.

Une stabilisation des équipes est recherchée, afin de garantir une référence auprès des familles et des enfants.

Un centre de loisirs est un terrain de formation, ainsi des stagiaires d'organismes de formation seront impliqués dans l'équipe d'animation.

Accueillir un enfant, c'est également accueillir ses parents, qui doivent trouver leur place au sein du centre de loisirs. Ils doivent pouvoir être informés sur le fonctionnement du centre, les activités, les projets en cours ou à venir, ainsi que sur le déroulement de la journée de leur enfant.

Ainsi, l'équipe d'animation est disponible en début et en fin de journée, sur les temps d'accueil, pour échanger sur la journée de l'enfant et répondre aux sollicitations des familles. Il y a également la possibilité de s'entretenir avec la directrice du centre de loisirs, principalement sur rendez-vous.

Responsabilités

Les parents doivent accompagner les enfants jusque dans les locaux et signaler leur présence au personnel d'encadrement.

Si une autre personne vient chercher un enfant, une autorisation de sortie par écrit, doit être obligatoirement établie par les parents en spécifiant le nom et les coordonnées de cette personne.

De la même façon, il est obligatoire d'avoir ce document qui stipule que l'enfant est autorisé à quitter le centre de loisirs seul à une heure donnée.

En cas de retard, les parents doivent absolument avertir le centre de loisirs par téléphone.

Après 5 retards ou 2 absences d'avertissement, le centre se donne le droit de majorer de 10% la facturation de la journée ou la demi-journée.

L'équipe compte sur la responsabilité des parents pour ne pas amener leur enfant à la MJC lorsqu'il est malade, afin de garantir le bien-être de l'enfant, des autres et de l'équipe encadrante. Ne pas respecter cette règle met en danger la santé de tous.

Les médicaments ne peuvent être donnés que sur ordonnance ou le projet d'accueil individualisé (PAI).

Dans le cas de parents séparés, chaque parent détient l'autorité parentale, donc l'accord de l'un d'eux suffit, sauf en cas de jugement contraire.

PÉRIODES D'OUVERTURE ET HORAIRES

Le Centre de Loisirs est ouvert les mercredis et les vacances scolaires (sauf jours fériés).

La Bat'Zone (espace collégiens) est ouverte pendant les vacances scolaires uniquement.

La MJC est fermée du mercredi 25 décembre 2024 au le 1^{er} janvier 2025, ainsi que du 2 au 17 août 2025.

Horaire d'accueil :

	Plage horaire d'arrivée	Plage horaire de départ
Maternelle	7h30 - 9h15	16h45 - 18h30
Elementaire	7h30 - 9h	17h - 18h30
Bat'zone	9h30 (option minibus 9h - 9h30)	17h - 18h

L'accueil en demi-journée :

	Plage horaire de départ	Plage horaire d'arrivée
Maternelle	11h20 - 11h45	13h30 - 14h
Elementaire	11h30 - 12h	13h30 - 14h
Bat'zone	12h	13h30

L'accueil en demi-journée avec le repas :

	Matin + repas : plage horaire de départ	Repas + après-midi : plage horaire d'arrivée
Maternelle	13h30 - 14h	11h20 - 11h45
Elementaire	13h30 - 14h	11h30 - 12h
Bat'zone	13h30	12h

Ces horaires ont été réfléchis afin de permettre à l'enfant de vivre une pleine journée d'animation et garantir un rythme adapté.

L'INSCRIPTION

Généralités

L'adhésion individuelle est obligatoire et non remboursable. Elle est valable du 1^{er} septembre au 31 août. Le tarif est de 10 € par enfant.

Le centre de loisirs accueille uniquement les enfants à partir de 3 ans et scolarisés au premier jour de fréquentation.

Les enfants adhérents de Saint-Pierre-la-Palud sont prioritaires, ce sont ensuite ceux de Chevinay grâce à la convention que nous avons avec la commune.

Il est possible que certaines journées soient complètes et que vos enfants se retrouvent sur liste d'attente, gérée par date de réservation. Dès qu'une place se libère, le premier enfant sur la liste voit sa demande acceptée. La famille reçoit alors un email avec un récapitulatif de la période.

Vous êtes libre de désinscrire vos enfants de la liste d'attente si vous trouvez un autre mode de garde, en informant la structure de cette désinscription. En cas de fratrie, si un des enfants est sur liste d'attente et que vous optez pour une autre organisation, aucune journée ne sera facturée à condition de prévenir 48 heures à l'avance.

Dans le cadre du centre de loisirs des vacances scolaires :

- les inscriptions se font selon les places disponibles, environ quatre semaines avant la période concernée.
- les modifications ou désinscriptions seront acceptées jusqu'à huit jours avant la date réservée. Passé ce délai, les jours réservés seront dus.

La MJC étant fermée la première quinzaine du mois d'août, les modifications doivent se faire au plus tard huit jours avant la fermeture estivale de la structure.

Les enfants inscrits uniquement sur les journées de sorties ou d'intervenants extérieurs ne sont pas prioritaires. Leurs inscriptions sont mises sur liste d'attente et les parents sont contactés en cas de désistement.

Dans le cadre du centre de loisirs des mercredis :

- Les inscriptions et désinscriptions se font exclusivement via le « portail MJC » avant le vendredi midi de la semaine précédente. Passé ce délai, la journée sera facturée et due (sauf si un enfant en liste d'attente prend la place).

Toute inscription déclenche une facturation.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de refuser et/ou d'exclure un enfant qui poserait des problèmes de comportement, d'insécurité vis-à-vis des autres enfants et de lui-même.

FACTURATION

Généralités

En ligne sur internet via le « portail MJC » sur le site internet de la MJC www.mjcdestpierre.fr, avec identifiant et mot de passe.

Après une première prise de contact auprès du secrétariat, l'assistante administrative vous attribuera un mot de passe et un identifiant au « portail MJC » pour un accès à la réservation des journées du centre de loisirs.

Les parents sont tenus de vérifier et mettre à jour sur leur « portail MJC » tous les changements de situation, données administratives et sanitaires, avant chaque inscription.

Le quotient familial est à fournir obligatoirement pour déterminer le prix de journée. Sans cette attestation, la facture est calculée au tarif le plus élevé. Un tarif majoré de 10% est appliqué aux personnes de communes extérieures qui ne se sont pas en convention avec la MJC.

Vous trouverez en Annexe 1 la grille tarifaire 2024.

En cas de décès d'un proche (parent, oncle/tante, grand-parent, sœur/frère ou cousin) de l'enfant, aucun jour de carence ne sera retenu sur présentation d'un certificat de décès. Le prix de la journée sera transformée en avoir à utiliser sur le centre de loisirs, jusqu'au 31 août.

En cas de difficultés financières, merci de contacter la direction afin de trouver des solutions.

Si la somme versée par votre CSE dépasse la somme totale de la facture, le surplus sera automatiquement considéré comme acquis par la MJC.

Dans le cadre du centre de loisirs des mercredis :

La facturation est établie chaque fin de mois et envoyée à chaque famille par mail. Le règlement est à effectuer à réception de la facture soit par chèque soit directement en ligne via le « portail MJC ».

Les frais de fonctionnement étant déjà engagés, toute absence (même sur présentation d'un certificat médical) entraîne la facturation de la journée.

Dans le cadre du centre de loisirs des vacances scolaires :

Le règlement est à effectuer avant le début de la période. Celui-ci n'est pas remboursable.

En cas d'absence pour maladie, un jour de carence est retenu systématiquement par la MJC, même sur présentation d'un certificat médical car les frais de fonctionnement sont déjà engagés. Les jours suivants pourront donner lieu à un avoir utilisable dans le cadre du centre de loisirs, jusqu'au 31 août.

Les familles qui ne seraient pas à jour de leurs règlements seront mises sur liste d'attente jusqu'à la régularisation de la situation.

LA STRUCTURE

La Maison des Jeunes & de la Culture possède un agrément délivré par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse pour son Accueil Collectif de Mineurs dont le numéro est 0690042CLO00123.

Dans le cadre du centre d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) le contrat d'assurance MAIF est 2994630B.

La MJC dispose d'un minibus qui peut être utilisé pour transporter votre enfant lors de certaines activités ou en fonction des conditions météorologiques.

En cas de force majeure, le centre de loisirs peut être amené à fermer ses portes. Dans ce cas, le prix de votre journée sera converti en avoir à utiliser sur le centre de loisirs jusqu'au 31 août.

La MJC est une association dirigée par des bénévoles élus parmi ses membres. Les parents d'enfants adhérents peuvent participer à la vie de la structure en :

- assistant à l'Assemblée Générale annuelle
- devenant membre du Conseil d'Administration
- aidant en tant que bénévoles lors des événements proposés par la MJC.

Mise à jour le 26/06/2024

Claire Jerphanion, Présidente

QUOTIENT FAMILIAL	Journée avec repas		Demi-journée sans repas		Demi-journée avec repas	
	♣ Saint-Pierre ♣ Chevinay	Extérieur	♣ Saint-Pierre ♣ Chevinay	Extérieur	♣ Saint-Pierre ♣ Chevinay	Extérieur
moins de 400	12,50 €	15,20 €	5 €	6,10 €	8,20 €	9,90 €
401 à 500	14 €	17 €	6 €	7,30 €	9,40 €	11,30 €
501 à 600	15 €	18,20 €	6,40 €	7,70 €	10,30 €	12,40 €
601 à 700	15,50 €	18,80 €	6,70 €	8,10 €	10,60 €	12,90 €
701 à 800	15,80 €	19,10 €	7 €	8,50 €	10,90 €	13,20 €
801 à 900	17,20 €	20,80 €	7,50 €	9 €	11,90 €	14,40 €
901 à 1000	17,70 €	21,50 €	7,70 €	9,40 €	12,20 €	14,70 €
1001 à 1100	18,20 €	22 €	7,90 €	9,60 €	12,50 €	15,20 €
1101 à 1200	19,60 €	23,80 €	8,60 €	10,50 €	13,50 €	16,40 €
1201 à 1300	20 €	24,20 €	8,80 €	10,70 €	13,70 €	16,60 €
1301 à 1400	20,40 €	24,60 €	9 €	10,90 €	14 €	16,90 €
1401 à 1500	20,80 €	25,20 €	9,20 €	11,10 €	14,30 €	17,30 €
1501 à 1600	22 €	26,60 €	9,60 €	11,70 €	15,10 €	18,30 €
1601 à 1700	22,50 €	27,30 €	9,80 €	11,90 €	15,40 €	18,60 €
1701 à 1800	23 €	27,80 €	10,10 €	12,20 €	15,70 €	19 €
1801 à 1900	23,50 €	28,50 €	10,40 €	12,50 €	16,20 €	19,60 €
1901 à 2000	23,70 €	28,70 €	10,60 €	12,90 €	16,50 €	20 €
2001 à 2100	23,90 €	28,90 €	10,80 €	13,10 €	16,80 €	20,40 €
2101 à 2200	24,50 €	29,70 €	11 €	13,30 €	17,30 €	20,90 €
2201 à 2300	24,60 €	29,80 €	11 €	13,30 €	17,30 €	20,90 €
2301 à 2400	24,70 €	29,90 €	11,10 €	13,30 €	17,40 €	21 €
2401 à 2500	24,80 €	30 €	11,10 €	13,40 €	17,50 €	21 €
2501 à 2600	24,90 €	30,10 €	11,20 €	13,40 €	17,50 €	21,10 €
2601 à 2700	25 €	30,30 €	11,20 €	13,40 €	17,60 €	21,10 €
2701 à 2800	25,10 €	30,40 €	11,30 €	13,50 €	17,70 €	21,20
2801 à 2900	25,20 €	30,50 €	11,30 €	13,50 €	17,70 €	21,20
2901 à 3000	25,30 €	30,60 €	11,40 €	13,50 €	17,80 €	21,30 €
3001 à 3100	25,40 €	30,80 €	11,40 €	13,60 €	17,90 €	21,30 €
3101 à 3200	25,50 €	30,90 €	11,50 €	13,60 €	17,90 €	21,50 €
3201 à 3300	25,60 €	31 €	11,50 €	13,60 €	18 €	21,50 €
3301 à 3400	25,70 €	31,10 €	11,60 €	13,80 €	18,10 €	21,60 €
3401 à 3500	25,80 €	31,20 €	11,60 €	13,80 €	18,10 €	21,60 €
3501 à 3600	25,90 €	31,40 €	11,70 €	13,80 €	18,20 €	21,70 €
3601 à 3700	26 €	31,50 €	11,70 €	13,90 €	18,30 €	21,70 €
3701 à 3800	26,10 €	31,60 €	11,80 €	13,90 €	18,30 €	21,80 €
3801 à 3900	26,20 €	31,70 €	11,80 €	13,90 €	18,40 €	21,80 €
3901 à 4000	26,30 €	31,80 €	11,90 €	14 €	18,50 €	21,90 €
plus de 4001	26,40 €	31,90	11,90	14 €	18,50 €	21,90 €